



Une nouvelle organisation des cycles pour une meilleure continuité

> Le Conseil Supérieur de l'Éducation réuni le 10 juillet a très largement soutenu, à la majorité des deux-tiers, les deux textes-clés de la Refondation : les nouveaux cycles et le conseil école-collège.

La scolarité école-collège sera progressivement structurée en **4 cycles de 3 ans** :

- cycle des apprentissages premiers (TPS/PS, MS, GS) ;
- cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) ;
- cycle de consolidation (CM1, CM2, 6^{ème}) ;
- cycle des approfondissements (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) ;

Ces nouveaux cycles seront ainsi mis en place sur 4 rentrées scolaires :

- Rentrée 2014 : cycle des apprentissages premiers ;
- Rentrée 2015 : première année des 3 autres cycles (CP, CM1, 5^{ème}) ;
- Rentrée 2016 : deuxième année des 3 autres cycles (CE1, CM2, 4^{ème}) ;
- Rentrée 2017 : troisième année des 3 autres cycles (CE2, 6^{ème}, 3^{ème}).

Le programme de formation sera refondé en conséquence, après que le Conseil Supérieur des Programmes aura redéfini les compétences du Socle Commun. Ce nouveau programme entrera en application en même temps que les cycles. L'année à venir sera une année de travail et de **consultation**

des enseignants sur ces nouveaux contenus.

Le SE-Unsa a d'ores et déjà **fait la demande de temps dégagé** pour que les équipes puissent y travailler.

Les cycles de trois ans donnent un espace « large » pour une progression souple des apprentissages et un accompagnement du travail des élèves. Le cycle de consolidation assure une continuité et une cohérence des programmes entre école et collège et devrait contribuer à réduire la fracture préjudiciable aux élèves les plus fragiles.

Le SE-Unsa a obtenu que la structure du conseil école-collège soit suffisamment souple pour s'adapter à tous les cas de figure sur le terrain. Les enseignants qui y participeront seront **proposés par les conseils de maîtres et le conseil pédagogique**. Ils seront à **parité** entre l'école et le collège et les travaux seront présidés conjointement par le principal et l'IEN. Des commissions seront éventuellement mises en place sur des projets particuliers qui pourront être présidées par des enseignants ou des CPE.

L'existence de ces commissions dans un texte réglementaire est un point d'appui pour

revendiquer la reconnaissance de l'investissement des personnels dans les discussions qui s'ouvriront à l'automne sur les missions et services des enseignants.

En syndicat responsable, le SE-Unsa a alerté le ministère sur la nécessité de **ne pas ajouter des instances aux instances existantes** sans une remise à plat de l'ensemble des réunions statutaires auxquelles participent les enseignants.

Il a été entendu puisque le ministère a retiré son projet de conseils de cycle de consolidation et d'approfondissement qui faisaient double emploi avec le conseil pédagogique et le conseil école-collège.

Ces nouveaux textes marquent une étape importante dans les évolutions de notre système éducatif. **Cependant, tout ne se joue pas dans les textes mais bien dans leur mise en œuvre au quotidien par les enseignants.**

C'est pourquoi le SE-UNSA appelle à une réforme intégrée dans la formation initiale et continue de tous les personnels et qui donne aux professionnels de l'éducation les moyens de la réussite de tous les élèves.

Philippe Decagny